

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 19 décembre 2018

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN, Monsieur Stéphane AUGÉ, Monsieur Étienne VITRÉ, Madame Elena JIMENEZ-CONTRERAS, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Raymond GABET, Madame Claudette ROUCHER, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Sylvain RANCIEN, Madame Nadine GIRARD, Madame Maryline VILLENEAU, Monsieur Daniel TARDET, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Monsieur Philippe LACAN, Monsieur Younes BIAR, Madame Chrystèle BOURGEOIS-AUGER, Madame Stéphanie GIRAudeau, Madame Florence GOUET, Monsieur Cyril GUILLET.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents et représentés :

Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ,
Madame Françoise VINCENT qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE,
Madame Nathalie MARCHISIO qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER.

Était absente et non représentée :

Madame Véronique DUVAL

Étaient également présents :

Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Convocation envoyée le : 13 décembre 2018 - Affichage en Mairie le : 13 décembre 2018

2018.01.29 - DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, complétée par les délibérations du 3 mai 2017 et 26 juillet 2017, prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

Les Décisions du Maire, portant les numéros DM n° 2018- 138 à 2018-153, sont consultables en Mairie et ont été envoyées par mail avec la convocation au présent conseil.

Le Conseil Municipal donne acte au rapporteur des informations rapportées.

1. Commande Publique

1.1 Marchés publics

1.1.19 Marché à procédure adaptée

DM n° 2018-142 : signature d'un marché de prestation intellectuelle pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du parking du Château, de l'avenue de la Libération et des voies avoisinantes – tranche 2019 avec le Groupement conjoint : GHECO – SCP CHANTOISEAI BOUTGES – ATEMPORELLE dont le mandataire est GHECO pour un montant de 10 380 € HT, soit 12 456 € TTC.

DM n° 2018-151 : signature d'un marché de service pour la réalisation d'une Mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) relative aux travaux d'aménagement du secteur du parking du Château, de l'avenue de la Libération et des rues avoisinantes – tranche 2019 avec l'entreprise BETVRD – 17700 SAINT-MARD pour un montant de 970 € HT, soit 1 164 € TTC.

1.1.25 Avenants

DM n° 2018-141 : signature de l'avenant n° 2 marché assurance « Flotte automobile » pour une cotisation annuelle qui s'élèvera, à l'échéance du 1^{er} janvier 2019, à 14 554,04 € HT (hors indexation et modifications contractuelles).

1.1.28 Accord-cadre

DM n° 2018-152 : marché accord-cadre pour le renouvellement et l'extension du fonds de la bibliothèque :

- De signer le présent marché accord-cadre à bons de commande avec la Librairie des Thés de Surgères pour le lot 1, d'un montant minimum annuel de 3 500 € HT et d'un montant maximum annuel de 4 700 € HT pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois,
- De signer le présent marché accord-cadre à bons de commande avec la librairie Mollat de Bordeaux pour le lot 2, d'un montant minimum annuel de 2 000 € HT et d'un montant maximum annuel de 2 900 € HT pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois,
- De signer le présent marché accord-cadre à bons de commande avec la librairie Grefine de La Rochelle pour le lot 3, d'un montant minimum annuel de 1 700 € HT et d'un montant maximum annuel de 2 300 € HT pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois,
- De signer le présent marché accord-cadre à bons de commande avec la librairie Mollat de Bordeaux pour le lot 4, d'un montant minimum annuel de 1 000 € HT et d'un montant maximum annuel de 1 500 € HT pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois,
- De signer le présent marché accord-cadre à bons de commande avec la librairie Grefine de La Rochelle pour le lot 5, d'un montant minimum annuel de 1 300 € HT et d'un montant maximum annuel de 2 100 € HT pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois,
- Que le montant du marché accord-cadre à bons de commande sera imputé aux comptes budgétaires 2019 et 2020 en fonctionnement.

1.4.1 Autres types de contrats

DM n° 2018-146 : signature d'un contrat de remplacement du module de pesée de la machine à affranchir avec NEOPOST – 95565 RUEIL-MALMAISON.

2. Urbanisme

2.3.2. : Droit de préemption urbain

DM n° 2018-140 : Renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
19/10/2018	Me ROME SURGÈRES	Consort NATY DAUFIN GRENOBLE	6 rue des Routes	AE n° 435, 436, 948 et 951 pour 5 a 48 ca
29/10/2018	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Monsieur Simone ALLARD SURGERES	2 rue des Routes et 4 rue Basse	AE n° 439 et 441 pour 2 a 25 ca
31/10/2018	Me ROME SURGÈRES	Monsieur Mohamed BENTAYEB AYTRÉ	Rue du Lavoir	AD n° 502 et 503 pour 50 ca

DM n° 2018-147 : Renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour l'immeuble détaillé ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
26/10/2018	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur et Madame Jean CANTET SURGÈRES	27 rue Olivier Brillouet	AK n° 228 et n° 229 pour 37 a 96 ca

DM n° 2018-149 : Renonciation au droit de préemption urbain :

- La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour l'immeuble détaillé ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
19/11/2018	Me ROME SURGÈRES	Madame Jeanine NORMANDIN SURGÈRES	53 rue du Faubourg Saint-Gilles	AC n° 146 pour 61 ca
20/11/2018	Me BOIZUMAULT SURGERES	Monsieur Yves FAVREAU et Madame Arlette COIFFE BREUIL LA REORTE	5 et 7 rue du Sentier	AE n° 374 et n° 375 pour 1 a 73 ca

3. Domaines et patrimoine

3.3 Locations

3.3.1 En qualité de bailleur

DM n° 2018-148 : signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local au 2 avenue Saint-Pierre à l'association « Nature Environnement 17 ».

7. Finances locales

7.5 Subventions

7.5.1 Sollicitées par les collectivités

DM n° 2018-150 : Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL) pour l'exercice 2019 – Mise en valeur du centre-bourg futur pôle touristique d'envergure supra communal – Tranche 2019 comprise dans le contrat de ruralité – Demande de subvention auprès de la Préfecture :

Considérant l'inscription au budget 2019 du montant des travaux relatifs à l'objet précité, de 286 996 € HT pour EIFFAGES (VRD), de 18 683 € HT pour ID VERDE (espaces verts) et de 10 380 € HT pour la maîtrise d'œuvre :

- De demander une subvention de :
 - 79 015 €, correspondant à 25 % du montant HT au titre de la DETR,
 - 113 781 €, correspondant à 36 % du montant HT au titre du DSIL

Des travaux pour la mise en valeur du contre bourg, dont le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	316 059,00 €	79 015,00 €	25%
FSIL	Sollicité		113 781,00 €	36%

Conseil départemental: demande de subvention exceptionnelle	Sollicité		47 409,00 €	15%
Conseil Départemental: Fonds de Répartition du Produit des Amendes de Police	Sollicité		12 000,00 €	4%
Sous-total			252 205,00 €	80%
Autofinancement			63 854,00 €	20%
Coût HT			316 059,00 €	

8. Domaines de compétences par thèmes

8.1 Enseignement

8.1.5 Autres

DM n° 2018-143 : signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de l'école Jules Ferry à la CdC Aunis Sud, à l'association « 3 C théâtre » et à l'association « L'Echiquier Surgérien » pour l'année scolaire 2018-2019.

DM n° 2018-144 : signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'école Jean Jaurès, à titre gratuit, à l'association « L'Echiquiers Surgérien » pour l'année scolaire 2018-2019.

DM n° 2018-145 : signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'école Pierre de Ronsard, à titre gratuit, à l'association « Et Vie Danse » pour l'année scolaire 2018-2019.

8.6.1 Emploi – Formation professionnelle

DM n° 2018-138 : signature d'une convention pour le recyclage CACES de deux agents R 372 m pour 680 € net avec le CIPECMA – 17430 CHATELAILLON.

8.9.1 Culture

DM n° 2018-139 : signature d'un contrat avec Dominique Simonnot pour une rencontre tout public le 16 novembre 2018 à la Médiathèque autour de son livre « Amadora : une enfance tzigane ».

DM n° 2018-153 (remplace la DM n° 2018-40) : signature d'un contrat pour l'entretien de l'orgue de l'église Notre Dame de Surgères avec l'entreprise de M. Alain LEON – 72530 YVRE L'EVEQUE pour 2 visites annuelles pour un montant de 696 € chacune.

2018.01.30 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2018 : délibération adoptée à l'unanimité.

2018.02.17 – TARIFS PUBLICS 2019 : délibérations adoptées à l'unanimité.

Médiathèque Municipale :

- les tarifs pour SURGÈRES pour abonnement livres et CD : par personne

✧ Adulte :	12,50 € par an
✧ Chômeur/Étudiant :	5,50 € par an
✧ Enfant :	3,50 € par an

- les tarifs hors SURGÈRES pour abonnement livres et CD : par personne

✧ Adulte :	19,00 € par an
✧ Chômeur/Étudiant :	8,00 € par an
✧ Enfant :	5,00 € par an

Une pénalité d'un montant de 1,00 € par livre et par semaine, sera demandée à toute personne ne respectant pas le délai de prêt.

Il sera également appliqué une pénalité de 16 € pour l'établissement d'un duplicata de carte d'abonnement.

Garde de chiens errants :

	TARIFS 2019	Rappel tarifs 2018
Garde journalière en chenil	25,00 € par jour	25,00 € par jour
Récupération des frais d'annonces et de recherches – Forfait	35,00 €	35,00 €

Toute journée commencée doit être payée par le propriétaire au moment de la récupération de son animal.

I - SERVICE DES ENTERREMENTS

	Tarifs 2019	Rappel tarifs 2018
- Exhumation fosse simple	200,00 €	200 €
- Exhumation fosse double	250,00 €	250,00 €
- Fosse simple	400,00 €	400,00 €
- Fosse double	450,00 €	450,00 €
- Fosse triple	550,00 €	550,00 €
- Vacations funéraires perçues par le Garde Municipal	22,00 €	22,00 €

L'augmentation des tarifs de creusement de fosse est justifiée par l'existence de prestataires de services privés et qu'il convient de pratiquer un prix correspondant au coût de revient réel, pour ne pas faire de concurrence déloyale.

II - CIMETIÈRE - PRIX DES TERRAINS

Monsieur Étienne VITRÉ propose la suppression, dans les tarifs, de la distinction « Carré » et « Bordure ». Il propose également de supprimer les emplacements pour 50 ans, car les renouvellements sont quasiment impossibles pour les personnes sans héritiers, et dont la recherche de descendants s'avère compliquée.

Tarifs 2019

Emplacement 15 ans renouvelables	46,00 € le m ² (soit 115,00 € les 2m ² 50)
Emplacement 30 ans renouvelables	75,00 € le m ² (soit 187,50 € les 2m ² 50)

III - CONCESSION CAVURNES

Tarif 2019

Emplacement 60x60 15 ans renouvelables	200,00 €
Emplacement 60x60 30 ans renouvelables	400,00 €

IV - CONCESSION COLUMBARIUM

Habitant de la commune	Tarifs 2019	Pour rappel tarifs 2018
Emplacement pour 1 case modulable pour 15 ans	940 €	940 €
Emplacement pour 1 case modulable pour 30 ans	1.410€	1.410€
Habitant hors de la commune		
Emplacement pour 1 case modulable pour 15 ans	1700 €	1700 €
Emplacement pour 1 case modulable pour 30 ans	2550 €	2550 €

V - JARDINS DU SOUVENIRS :

Dispersions des cendres et inscription sur la colonne du souvenir : 55 €

Droit de place

I – Budget Annexe Marché Couvert (assujetti à la TVA)

- Tarif Marché couvert et fermé	
* le mètre linéaire, la semaine	1,43 € HT
et affecté à l'animation	0,07 € HT
	1,50 € HT

- Halle Métallique et espaces non couverts (les jours de marché) 2019		- 2018
* le mètre linéaire, la semaine, pour les commerçants réguliers	0,90 €	0,90 €
dits « abonnés » et affecté à l'animation	0,07 €	0,07 €
	0,97 €	0,97 €
* le mètre linéaire par jour de présence pour les commerçants occasionnels dits « passagers » et affecté à l'animation	1,23 €	1,23 €
	0,07 €	0,07 €
	1,30 €	1,30 €
- Placage occasionnel (Marchés nocturnes, Salon Antiquaires, etc...)		
Le mètre linéaire pour les commerçants occasionnels	1,24 €	1,24 €
- Foire mensuelle		
1- Pour les abonnés		
L'emplacement de 5 m maximum, par jour	4,00 €	4,00 €
Pour tout mètre linéaire supplémentaire	0,60 €	0,60 €
2- Pour les passagers		
L'emplacement de 5 m maximum, par jour	5,00 €	4,46 €
Pour tout mètre linéaire supplémentaire	1,00 €	0,88 €
- Camion outillage		
1- Jours de foire	50,00 €	46,50 €
2- Hors des jours de foire	150,00 €	150,00 €
- Exposition de voitures		
Jour de foire (par voiture)	2,50 €	2,42 €
Exposition/Vente (tarif par voiture pour 15 voitures maximum)	3,50 €	
- Cirques		
Grand cirque	320,00 €	
Cirque moyen avec ménagerie	160,00 €	
Cirque moyen sans ménagerie	70,00 €	
Petit cirque et attraction	37,00 €	

Parution dans le bulletin municipal

**Magazine Municipal de Surgères
Barème de facturation des annonces publicitaires 2019**

Format de l'encart	1 parution	2 parutions	
	prix HT en € pour 1 parution/an	prix HT unitaire en €	prix HT en € pour 2 parutions/an
9 cm (L) X 4 cm (H)	71 €	68 €	136 €
18 cm (L) X 4 cm (H)	140 €	134 €	268 €
9 cm (L) X 8 cm (H)	140 €	134 €	268 €
18 cm (L) X 8 cm (H)	269 €	256 €	512 €
18 cm (L) X 12 cm (H)	402 €	384 €	768 €
page intérieure	744 €	706 €	1 412 €
4è de couverture	916 €	871 €	1 742 €

Location des salles municipales et vaisselle

CASTEL-PARK (salle + cuisine)		
Durée de réservation (manifestation + rangement)	Tarifs 2019 p/ Surgères	Tarifs 2019 p/extérieur
Location 12 heures (y compris rangement / nettoyage) :		
* le week-end pour les particuliers	276 €	368 €
* le week-end pour les associations et personnes morales de droit privé	221 €	272 €
* en semaine pour les particuliers	204 €	368 €
* en semaine pour les associations et personnes morales de droit privé	164 €	272 €
Location 24 heures (y compris rangement / nettoyage) :		
* particuliers	306 €	388 €
* associations et personnes morales de droit privé	245 €	323 €
Location 48 heures et 60 heures (y compris rangement / nettoyage) :		
* particuliers	429 €	510 €
* associations et personnes morales de droit privé	374 €	408 €
Réunions publiques (campagne électorale ou information à la population)	Mise à disposition gratuite	
SALLE DU LAVOIR (salle + tisanerie)		
Durée de réservation (manifestation + rangement)	Tarifs 2019 p/Surgères	Tarifs 2019 p/extérieur
Location aux particuliers (maximum 100 pers.) :		
* demi-journée ou soirée	127 €	178 €
* journée	214 €	316 €
* forfait pour 2 jours	357 €	418 €
Associations et personnes morales de droit privé (maximum 100 personnes)	107 €	158 €

* demi-journée ou soirée + nuit	158 €	209 €
* journée	265 €	316 €
* forfait pour 2 jours		
Logis salle n° 1 et n° 2 (uniquement occupées par des associations ou des partis politiques)	gratuit	gratuit

LES CAS DE GRATUITÉ

Le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité de la salle du Castel Park et du Lavoir pour:

- Les associations caritatives ou humanitaires,
- Les associations de parents d'élèves d'écoles de la Ville,
- Les établissements scolaires présents sur le territoire de Surgères,
- L'organisation de l'assemblée générale des associations surgériennes,
- Les agents de la Ville, à l'occasion de leur mariage, du mariage de leurs enfants, du baptême de leurs enfants ou petits-enfants,
- L'association « Les Brodeuses »,
- Les services publics,
- L'association « L'échiquiers surgériens » pour l'organisation de leurs tournois,
- L'association « Hobby Club Canin » pour les sessions de formation des éducateurs canins,
- Le Comité de Jumelage à l'occasion de la réception des habitants de Wipperfürth,
- Le cinéma « Le Palace »,
- L'association « Les 3 C théâtre »,
- Le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Surgères,
- Les associations patriotiques dont le siège social est basé à Surgères,
- Les animations (arbre de Noël, remise de trophées, de médailles) au bénéfice des écoles de sport des associations sportives de la Ville.

CAUTIONS

Une caution sera versée par l'utilisateur pour garantir les éventuels dommages. Elle sera restituée à l'utilisateur si les conditions de location et d'entretien sont parfaitement respectées.

* salle municipale du Castel Park..... 600 €

* salle municipale du Lavoir 300 €

ARTICLES	LOCATION		REPLACEMENT
	Associations, mariages (commune)	Associations, mariages (hors commune & restaurateurs)	
	Prix unitaire		
	Tarifs 2019	Tarifs 2019	Tarifs 2019
Assiettes plates	1,00 / dz	1,50 / dz	5,50
Assiettes creuses	1,00 / dz	1,50 / dz	5,50
Légumiers	1,00	1,50	12,00
Plats longs	1,00	1,50	12,00
Corbeilles à pain	1,00	1,50	5,00
Plat à poisson (grand)	1,00	1,50	25,00
Plat à poisson (petit)	1,00	1,50	13,00
Plateaux à desservir (marron)	1,00	1,50	30,00
Plateaux en inox	1,00	1,50	30,00
Coupes à champagne	1,00 / dz	1,50 / dz	1,50

Verres ballon n° 3	1,00 / dz	1,50 / dz	1,50
Verres ballon n° 4	1,00 / dz	1,50 / dz	1,50
Verres à apéritif	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00
Verres à digestif	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00
Coupes à fruits	1,00 / dz	1,50 / dz	2,00
Pichets en inox	0,50	1,00	15,00
Carafes en verre	0,50	1,00	2,00
Saucières	1,00	1,50	9,00
Tasses à café	1,00 / dz	1,50 / dz	1,50
Soucoupes	1,00 / dz	1,50 / dz	1,50
Salérons	1,00 / dz	1,50 / dz	2,00
Louches	1,00 / dz	1,50 / dz	4,00
Louche 1 litre	1,00 / dz	1,50 / dz	4,00
Cuillères à ragoût	1,00 / dz	1,50 / dz	4,00
Couteaux de table	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00
Couteaux à dessert	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00
Cuillères à café	1,00 / dz	1,50 / dz	0,50
Cuillères à potage	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00
Fourchettes	1,00 / dz	1,50 / dz	1,00

Occupation du domaine public pour une activité commerciale ou diverses manifestations :

- Soldes, braderies	Gratuit
- Terrasse de café et restaurant	13,50 €/an le m ²
- Étalage de magasin	27,00 €/m ² /an
- Présentoir devant magasin	27,00 €/m ² /an
- Porte-menus	27,00 €/m ² /an
- Glacière	27,00 €/m ² /an
- Objets publicitaires	27,00 €/m ² /an
- Taxi	Gratuit
- Exposition vente de voitures	27,00 €/m ² /an
- Panneaux publicitaires	27,00 €/m ² /an

Occupation du domaine public pour des travaux ou un déménagement et divers :

- Droits de voirie (benne, bétonnière, tas de matériaux)	gratuit (Imprimé spécial travaux)
- Pose d'échafaudage, échelle	gratuit (Imprimé spécial travaux)
- Déménagement ou emménagement	gratuit (Imprimé spécial travaux)

Photocopie :

- 0,18 € pour la photocopie noir et blanc A4,
- 0,50 € pour la photocopie noir et blanc A3.

- 0,50 € pour la photocopie couleur A4,
- 1 € pour la photocopie couleur A3.

- 1,40 € pour les relevés de propriété (matrice cadastrale)

Location de matériel – participation du personnel concernant les travaux en régie

Location de matériel sans chauffeur	Tarifs 2019	Rappel tarifs 2018
- Véhicules		
Camion-benne 9 tonnes	22,00 €/h	22,00 €/h
Camion-benne 6 tonnes	18,00 €/h	18,00 €/h
Camion 3,5 tonnes	16,00 €/h	16,00 €/h
Camion-benne 1,5 tonne	15,00 €/h	15,00 €/h
Fourgon 1,5 tonne	18,00 €/h	18,00 €/h
- Matériel d'entretien		
Tracto-pelle	55,00 €/h	55,00 €/h
Chargeur élévateur	55,00 €/h	55,00 €/h
Rouleau vibrant autoporté	38,00 €/journée	38,00 €/journée
Rouleau vibrant double bille	25,00 €/journée	25,00 €/journée
Balayeuse	55,00 €/h	55,00 €/h
Bouille à goudron tractée	55,00 €/h	55,00 €/h
Nacelle		
13 mètres, avec chauffeur (jour non férié)	65,00 €/h	65,00 €/h
Participation du personnel aux prestations		
	22,00 €/h	22,00 €/h
Location petit matériel (la TVA ne s'applique pas sur les tarifs du Budget Principal)		
Barrières à l'unité	1,20 €/journée	1,20 €/journée
Tables et tréteaux à l'unité	1,20 €/journée	1,20 €/journée
Bancs à l'unité	1,20 €/journée	1,20 €/journée
Chaises à l'unité	0,65 €/journée	0,65 €/journée
Barrières de chantier à l'unité	3,50 €/journée	3,50 €/journée
Stand avec bâche à l'unité	12,00 €/journée	12,00 €/journée
Stand sans bâche à l'unité	6,00 €/journée	6,00 €/journée
Grilles d'exposition à l'unité	2,50 €/journée	2,50 €/journée
Tivoli 8 mètres – 1 élément (possibilité d'avoir 2 ou 3 éléments – le prix comprend le montage et le démontage par les agents de la Commune)	510,00 €	510,00 €
Podium à ossature métallique 150 cm x 150 cm x 60 à 90 cm (le prix comprend le montage et le démontage par les agents de la Commune)	630,00 €	630,00 €
Petites estrades à l'unité (cubes bois 150 cm x 150 cm x 30 cm)	15,00 €	15,00 €

2018.02.18 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 APRÈS VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE : délibération adoptée à l'unanimité.

Les travaux d'aménagement d'un terrain traversé par des canalisations d'eaux usées, ont été réalisés en régie par les agents de la Commune. Ces travaux doivent être valorisés en section d'investissement. Les crédits qui ont été inscrits au Budget Primitif et complétés lors du Budget Supplémentaire sont insuffisants, il convient donc de les compléter à hauteur de 1.000 € (dépense en section d'investissement et recette en section de fonctionnement). Compte tenu de ces éléments, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe de 45.675,48 € à 46.675,48 €, soit une augmentation de 1.000,00 €.

2018.02.19 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

2018.03.38 : VENTE DU TERRAIN CADASTRE ZE N° 391 SIS 56 RUE PAUL ROUVIER – REMISE SUR LE SITE DE VENTE AUX ENCHERES EN LIGNE AGORASTORE : délibération adoptée à l'unanimité.

La mise en vente en ligne de la parcelle ZE n° 391 a eu lieu et AGORASTORE a adressé un courriel du 23 novembre 2018 faisant état du bilan de fin de vente : 1 seul enchérisseur a fait une offre au prix de la mise à prix de 22 040,00 € (soit 20 000,00 € Net vendeur).

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à l'offre de 22 040,00 € lors de la première mise en ligne et d'accepter la proposition d'AGORASTORE de mettre le bien à nouveau en ligne pour une mise à prix de 30 000,00 € Net vendeur (hors commission).

2018.03.39 : ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MME NORMANDIN SIS RUE DU FAUBOURG SAINT GILLES CADASTRE AN N° 148 ET N° 154 : délibération adoptée à l'unanimité.

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) déposée le 19 novembre 2018 a été déposée en Mairie. Cette DIA concerne le terrain sis rue du Faubourg Saint-Gilles cadastré AC n° 148 et n° 154 pour respectivement 61 m² et 376 m², soit un total de 437 m².

Il est dans l'intérêt de la Commune d'acquérir ce terrain afin de créer un parking dans ce secteur proche du cimetière Saint Gilles qui en est dépourvu.

Le projet de la Commune est donc de démolir le bâtiment existant et d'aménager un parking d'environ 20 places. Le Conseil Municipal a décidé d'exercer son droit de préemption et d'acheter le terrain au prix de 15 000,00 € en ajoutant une commission de 4 000,00 €.

2018.03.40 : ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A M REGNIER SIS ROUTE DES DILIGENCES AUX GRANDES CHAUMES CADASTRE AV ° 65 P POUR 1000 M² : délibération adoptée à l'unanimité.

La Ville doit acquérir un terrain central et suffisamment grand pour pouvoir y aménager la bâche préconisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour assurer la défense incendie des Grandes Chaumes.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, agissant au titre de représentant de l'Etat, à recevoir les actes et Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, en qualité d'Adjoint au Maire, à signer les actes nécessaires à l'achat d'une partie de la parcelle AV n° 65 pour environ 1000 m².

2018.03.41 : CLASSEMENT DE TERRAIN PRIVES COMMUNAUX DANS LE DOMAINE PUBLIC : REGULARISATION : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal demande au Service du cadastre de classer, dans le domaine public, des terrains à usage de voirie et espaces communs figurant au cadastre dans le domaine privé communal :

- AL n° 260 et AL n° 270 sise Rue Maurice Ravel pour 269 ml,
- AN n° 402 pour 89 ml sise Rue Robert Desnos (la partie en face du cimetière Saint Gilles sera à terme aménagée en parking).

2018.03.42 : MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE VOIRIE 2018 ET DU REPERTOIRE DES CHEMINS RURAUX : délibération adoptée à l'unanimité.

2018.03.43 : AUTORISATION DE DEPOSER ET SIGNER L'AUTORISATION D'URBANISME RELATIVE A LA CREATION D'UN LOT A BATIR AU NIVEAU DE L'IMPASSE DES ECUREUILS : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer et à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme préalablement à la division d'un terrain en vue de créer un lot à bâtir dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

2018.05.10 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 – CREATION DE 16 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS : délibération adoptée à l'unanimité.

2018.05.11 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :
délibération adoptée à l'unanimité.

Depuis plusieurs campagnes de recensement, la Ville rémunère les agents recenseurs au forfait.

Ainsi, le Conseil Municipal a validé les tarifs suivants :

- Bulletin de district.....4,90 €
- Feuille de logement.....0,72 €
- Bulletin individuel1,24 €
- Dossier d'adresse collective.....0,72 €
- Fiche de logement non enquêté.....0,72 €
- Formation – la demi-journée22,00 €
- Repérage – la demi-journée.....22,00 €
- Frais de déplacement – forfait.....50,00 €

2018.06.06 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « CANTON AUNIS FOOTBALL CLUB » : délibération adoptée à l'unanimité.

Les services de la ville ont reçu une demande de gratuité de la salle du Lavoir pour du Canton Aunis Football Club qui organisait, le 12 décembre, à la salle du Lavoir, un arbre et un goûter de Noël pour les jeunes footballeurs. L'évènement ayant lieu avant la date du conseil du mois de décembre, les élus ont décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 107 €, correspondant à la location de la salle.

2018.01.13 : AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL 5 DIMANCHES PAR AN :
délibération adoptée à l'unanimité.

Les conditions d'ouverture des commerces de détail le dimanche ayant été modifiées par l'article L3132-26 de la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron, il est demandé au Conseil Municipal d'en fixer le nombre.

Depuis 2016, l'article L3132-26 de la Loi Macron autorise le Maire à accorder jusqu'à 12 dimanches.

Cette liste des *dimanches du Maire* doit être fixée avant le 31 décembre, pour l'année suivante et, après décision du Conseil Municipal, elle fera l'objet d'un Arrêté du Maire qui précisera les conditions de travail des salariés.

Compte-tenu des demandes faites pour bénéficier de cette disposition, le conseil a décidé de conserver le même nombre d'ouvertures exceptionnelles, soit 5, ainsi que les dates suivantes :

- le 13 janvier 2019 (soldes d'hiver),
- le 30 juin 2019 (soldes d'été),
- les 08, 15 & 22 décembre 2019 (fêtes de Noël).

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h35.

Surgères, le 26 décembre 2018

Le Maire,

P/O

Catherine DESPREZ.

